de la vente a une place [illegible] mois a
obligé et hypothéqué [illegible] Serbe plus
et tiers et obligeant [illegible] cours préjudiciable
justice a cultiver [illegible] fait et reçu
et présents maîtres [illegible] bourgeois et
soussignés avec le [illegible] village de Cissac
constituant requis [illegible] et notaire royal
dessus nommé royal [illegible]

Comte curé de la Chapellain

Labarthe Theulier

le a Lanthoin le vingt trois
1738 reçu six sols
fouiry pour le com

Constitution de rente annuelle de
8 ff 0 s pr le Capel de 1680 con
passé par Jean Jeher st de la Barthe
Cissac au profit de m. Antoine Lamb
clerge st Jean de la Barthe pbre curé et chappellain de la
st michel et st paul de la ditte

L'an mil sept cens trente huit et le vingt troisieme jour
du mois de decembre apres midy regnant louis quinze le
a lieu de vitrac en rouergue dans la maison curiale du
presant lieu pardevant moy not. royal et temoins sous
cents fait presant ter. jean jeher st v. de la barthe bourgeois
du village de Cissac paroisse de Cantoynet lequel de
gré avec constitue et fait acente pasteneur des presents
a titre de rente annuelle et viagere de la somme de
huit livres huit sols au profit dudit m. Antoine
pretre et curé de la presente paroisse en qualité de
chappellain de la chappelle st michel et st paul engi
dans lesdite paroisse et ce lieu icy presant stipulant
et acceptant ledit sieur et moyennant le prix capital de
la somme de cent soixante huit livres que ledit st
labarthe a declaré devant moy et temoins avoir
reçu ledit m. Comte au contentement dont quitte
laquelle susdite rente annuelle de huit livres huit sols ledit
de la barthe promet et est obligé de payer annuellement
audit st chappellain chaque un troisieme decembre
chaque année quitte de toutes charges ordinaires et extraordinaires

Comte a lanthaume le 23 xbre
1739 reçu une livre quatre sols 4 l. 19
foiry pr la com.

Constitution de rente de la somme
de 68 pr le cap.al de 99 tiv
Consentie par les pierre thoulouse
de l'Estang au profit de m.e antoine
Chambon chapelain de la chapelle
michel et paul de vitrac

L'an mil sept cent trente huit et le vingt troisieme
du mois de decembre après midy regnant louis quinze
au lieu de vitrac en rouergue en la maison conventuelle
du prieuré de vitrac et temoins
Chambon cervis
Chapelain